



SNUipp-FSU

Coordination Académie de Clermont

Maison du Peuple

29 rue Gabriel Péri

63000 CLERMONT-FD

04.73.31.43.72

Clermont-Ferrand, le 23 mars 2020

À Monsieur le Recteur  
de l'Académie de Clermont-Fd  
Rectorat de Clermont-Fd  
3 Avenue Vercingétorix  
63 033 CLERMONT-FD Cedex 1

Objet : crise sanitaire Covid-19

La situation sanitaire évolue de jour en jour, pour ne pas dire d'heure en heure.

Dans ce contexte, des collègues qui assurent l'accueil et la garde des enfants de personnels soignants dans les quatre départements font remonter au SNUipp-FSU leur inquiétude et les difficultés auxquelles ils doivent faire face.

Certains ont leurs enfants à garder, d'autres sont certes volontaires, mais tous doivent en plus assurer le lien scolaire avec les élèves et les familles. Lorsqu'ils le peuvent, les collègues se sont organisés collectivement dans les écoles et font preuve de responsabilité.

Toutefois, les conditions d'accueil au niveau sanitaire nous interpellent et nous alarment. Les collègues volontaires demandent du matériel de protection. Nous savons que les fermetures d'école ont aussi pour but de rompre la propagation du virus au sein d'une population jeune capable de transmettre le virus tout en étant porteur sain. Le bon sens nous porte à penser, qui plus est, que les enfants de soignants sont plus à risque de contaminer les agents.

Nous vous demandons donc de fournir le matériel de protection aux volontaires de l'académie afin que les enseignants qui assument et qui assurent la mission d'accueil ne soient pas exposés de façon inconsidérée.

D'autre part, concernant le suivi des élèves, force est de constater que la continuité scolaire comme la présente le ministre de l'Éducation nationale relève uniquement d'un exercice de communication car le danger de discrimination sociale et le creusement des inégalités sont bien réels : la fracture numérique, que ce soit à cause de l'équipement, de la qualité de la connexion ou de l'aisance avec l'outil est très présente parmi nos parents d'élèves et nous devons toujours l'avoir à l'esprit ; sans parler de ceux qui n'ont pas d'imprimante... De même que lorsque nous donnons certains exercices, la question est de savoir si tous les parents sont en capacité de les faire. La très courte expérience de ces derniers jours montre que même avec cette vigilance, on

peut très facilement mettre des parents dans l'embarras. Est-il utile d'évoquer les dysfonctionnements notables des divers sites internet, « Ma classe à la maison » entre autres ?

Pour les parents et/ou enseignants, cumuler télétravail, garde d'enfants et classe à la maison, sur plusieurs niveaux va devenir une réelle souffrance : c'est ce que rapportent des parents aux enseignants et ce que disent les collègues dans cette situation. Il est donc illusoire de penser que l'École en dehors de l'école est possible. C'est une remise en cause profonde de notre modèle républicain basé sur un accès égalitaire au service public d'Éducation. Le ministre, en propageant l'idée que tout est sous contrôle, induit par ailleurs de la souffrance chez les personnels qui ne peuvent que constater leur impuissance les obligeant à se justifier auprès d'usagers bercés par les discours prétendument rassurants.

La coordination académique du SNUipp-FSU est convaincue que loin des discours véhiculés dans les médias, les directions académiques accompagneront au mieux les personnels en dépit des directives nationales, souvent hors sol, tout en réaffirmant la confiance qui leur est due.

D'autre part, es demandes de suivi de continuité pédagogique qui arrivent aux directrices et directeurs sont mal vécues. Déjà, parce que la confiance doit être totale en les personnels, qui déploient des trésors d'inventivité pour rester aux contacts de leurs élèves. Et parce que les directrices et les directeurs, déjà largement sollicités depuis jeudi 13 mars (et bien avant), n'ont pas à assumer ce rôle de surveillance de la continuité pédagogique de leurs collègues. Le travail d'accompagnement pédagogique des personnels incombe aux IEN.

La coordination académique du SNUipp-FSU souhaite également vous faire part de son indignation suite à votre courrier, en date du 19 mars 2020 qui dit qu'il nous « *appartient d'entretenir une relation pédagogique renforcée et individuelle avec les familles [...] ou en recevant les parents dans le respect strict des mesures barrières édictées (point relais pour retrait d'outils pédagogiques) et du confinement en cours.* »

Comment est-il possible de transmettre des directives qui vont à l'encontre des mesures de confinement, au risque de propager le virus, de mettre en danger un peu plus encore les enseignants volontaires et les familles, sans parler du risque de auquel chacun s'expose à pour se déplacer sans motif valable ? La notion de "points relais" est parfaitement illégale. Improviser des solutions exposant les personnels au virus et à des sanctions relève de l'irresponsabilité.

De même, le ministre de l'Éducation nationale, à une heure de grande écoute, vendredi soir, sur une chaîne d'informations en continu, incitait les parents à aller chercher les devoirs de leurs enfants à l'école ou dans ces fameux points relais, et les enseignants à rencontrer les parents pour échanger, au mépris de toutes les règles sanitaires en vigueur actuellement. A cette maman d'élève qui l'interrogeait sur la case à cocher sur l'autorisation dérogatoire de déplacement, afin d'aller récupérer les devoirs de son enfant, il lui répondait, sans retenue aucune : « *Vous cochez la case n°4, motif familial impérieux* ».

Depuis le début de cette crise, le SNUipp-FSU, comme les directrices et directeur académiques de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, cherche à faciliter la gestion de cette

situation. Mais aujourd'hui, il appelle les collègues à ne pas aller à la rencontre des parents, ni à les faire venir à l'école, sous prétexte de récupérer du travail imprimé, comme demandé dans votre courrier, ou comme suggéré par Monsieur le Ministre en interview télévisée. La situation sanitaire prime sur le travail scolaire.

Enfin, concernant les opérations internes de carte scolaire, de mouvements des personnels, il est inconcevable que l'Éducation Nationale poursuive « hors du temps » ses prises de décisions impactant le fonctionnement des écoles et leur avenir professionnel et personnel. Alors que l'urgence est sanitaire, il paraît périlleux que vous vous engagiez plus avant dans des procédures qui ne peuvent en aucun cas se dérouler sans que les enseignants puissent discuter entre eux, avec les municipalités, les parents d'élèves, sans que les conseils d'école ne se tiennent, sans que les représentants des personnels puissent faire sérieusement leur travail et assurer pleinement la représentation des personnels.

Veillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement profond en notre service public de l'Éducation nationale.

Pour la coordination académique  
Stéphanie LAVERGNE

